COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 25 juin 2013

Présidence: M. Charles Gabella

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 16 avril 2013 n° 6/13 "Rapport de gestion accompagnant les comptes communaux de l'année 2012"

ouï le rapport de la commission de gestion

ouï le rapport de la commission des finances

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. d'adopter

- a) les comptes 2012 de la commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 27'184'662.50 aux recettes, Fr. 27'624'094.58 aux dépenses et bouclant ainsi après amortissements par un excédent de dépenses de Fr. 439'432.08;
- b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 35'223'002.87;
- 2. d'accepter la gestion de la Municipalité pour l'année 2012;
- 3. de donner décharge de leur mandat à la commission de gestion et à la commission des finances.

Au nom du Conseil communal

Le président La secrétaire

Charles Gabella Rose-Marie Regidor